

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (la « CDCC ») – Modifications du manuel des opérations dans le but d'y inclure un compte de risque du solde prévisionnel des marges brutes des clients

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDCC, de modification du manuel des opérations dans le but d'y inclure un compte de risque du solde prévisionnel des marges brutes des clients qui viendront faciliter le rapprochement des marges brutes des clients effectué par les membres compensateurs. Par ailleurs, des précisions à certains processus opérationnels seront ajoutées.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 29 décembre 2023, à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Francis Pignoti Pana
Analyste expert en produits dérivés
Direction de l'encadrement des activités de compensation
Téléphone : 514.395-0337, poste 4344
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Télécopieur : 514.873-7455
Courrier électronique : Francis.PignotiPana@lautorite.qc.ca



AVIS AUX MEMBRES

N° : 142-23

Le 27 novembre 2023

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS DANS LE BUT D'Y INCLURE UN COMPTE DE RISQUE DU SOLDE PRÉVISIONNEL DES MARGES BRUTES DES CLIENTS

Le 26 octobre 2023, le Conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « **CDCC** ») a approuvé des modifications à son Manuel des opérations afin d'y ajouter un rapport et une fonctionnalité du système pour gérer les marges brutes des clients (« **MBC** »), qui viendront faciliter le rapprochement des MBC effectué par les membres compensateurs et, par ailleurs, elle propose d'ajouter des précisions à certains processus opérationnels visant les MBC.

Veuillez trouver ci-joint un document d'analyse de même que les modifications proposées.

Processus d'établissement de règles

La CDCC est reconnue à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) par l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») et à titre d'agence de compensation reconnue par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « **CVMO** ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

Le Conseil d'administration de la CDCC a le pouvoir d'adopter ou de modifier les règles et les manuels de la CDCC. Ces modifications sont présentées à l'Autorité conformément au processus d'autocertification ainsi qu'à la CVMO conformément au processus stipulé dans la décision de reconnaissance.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés avant le **29 décembre 2023**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Sophie Brault

Conseillère juridique

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37

Montréal QC H3B 0G7

Courriel: legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité et à la CVMO à l'attention de :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général
des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Manager, Market Regulation
Market Regulation Branch
Ontario Securities Commission
Suite 2200,
20 Queen Street West
Toronto, Ontario, M5H 3S8
Télécopieur : 416-595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Pour toutes questions ou demandes d'information, les membres compensateurs peuvent communiquer avec Sophie Brault, Conseillère juridique, par courriel au sophie.brault@tmx.com.

George Kormas
Président

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest	1800-1190 av des Canadiens-de-Montréal
3 ^e étage	C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3	Montréal QC H3B 0G7
416.367.2470	514.871.3545

www.cdcc.ca



MODIFICATION DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS DANS LE BUT D'Y INCLURE UN COMPTE DE RISQUE DU SOLDE PRÉVISIONNEL DES MARGES BRUTES DES CLIENTS

I. DESCRIPTION

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « **CDCC** ») propose d'apporter des modifications à son Manuel des opérations afin d'y ajouter un rapport et une fonctionnalité du système pour gérer les marges brutes des clients (« **MBC** »), qui viendront faciliter le rapprochement des MBC effectué par les membres compensateurs et, par ailleurs, elle propose d'ajouter des précisions à certains processus opérationnels visant les MBC.

À la suite de la mise en œuvre des MBC, la CDCC et les membres compensateurs ont observé d'importants montants imputés aux membres compensateurs en marges supplémentaires liés au risque des positions non déclarées liées aux marges brutes des clients (ci-après, les « **marges du solde du compte de risque** »), qui découlent des écarts entre les positions inscrites au registre de la CDCC et les positions déclarées liées aux MBC. En conséquence, la CDCC a décidé de créer un nouveau rapport (compte de risque du solde prévisionnel des MBC) et une fonctionnalité du système dans le but de réduire la fréquence de ces événements. La CDCC en profitera pour inclure un nombre de détails afin de clarifier certains processus opérationnels visant les MBC.

À moins que d'autres définitions ne soient précisées dans la présente analyse, tous les termes clés qui y sont employés ont le sens qui leur est attribué dans les Règles de la CDCC et dans le Manuel des opérations.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

La CDCC propose d'apporter les modifications suivantes au Manuel des opérations :

- Section 2 – Ajout de descriptions aux délais relatifs aux processus opérationnels visant les MBC
- Section 3 – Ajout d'un nouveau rapport (compte de risque du solde prévisionnel des MBC – MP53) à la liste des rapports existants et ajout de précisions aux noms et descriptions des rapports existants.
- Section 5 – Ajout d'une précision au sujet de la non-réception d'un fichier de déclaration des MBC de la part d'un membre compensateur.
- Section 7 – Correction mineure apportée à un délai (passage de 7 h 45 à 8 h 15)

Les modifications proposées figurent à l'annexe A des présentes.

III. ANALYSE

a. Contexte

La mise en œuvre des MBC a eu lieu en mars 2023 et durant les premiers mois du projet, la CDCC a observé un risque important sur des positions non déclarées liées aux MBC (ci-après, les « marges du solde du compte de risque ») pour certains de ses membres compensateurs, particulièrement autour de la période de report trimestrielle des contrats à terme. Afin d'éviter ces incidences importantes des marges du solde du compte de risque, la CDCC a décidé de créer un nouveau rapport et une nouvelle fonctionnalité du système dans le but de réduire la fréquence de ces événements.

Compte de risque du solde prévisionnel des MBC et fonctionnalité du système

À l'heure actuelle, la soumission des changements de positions relatives aux MBC au moyen du mécanisme de dépôt du fichier de déclaration des MBC ferme les positions dans le Service canadien de compensation de produits dérivés (le « CDCC ») afin de correspondre aux positions déclarées liées aux MBC du membre compensateur si, et seulement si, les positions nettes sont équivalentes (c.-à-d. position acheteur CDCC - position vendeur CDCC = position acheteur déclarée MBC - position vendeur déclarée MBC). S'il en découle un écart net, un compte de solde est alors calculé en établissant la différence entre les positions à la CDCC et les positions déclarées (c.-à-d. position acheteur CDCC - position acheteur déclarée MBC = solde de position acheteur; position vendeur CDCC - position vendeur déclarée MBC = solde de position vendeur). L'établissement des marges pour les positions du compte de risque du solde des MBC s'effectue sur une base brute (l'établissement des marges sur les positions acheteur et sur les positions vendeur s'effectue de manière indépendante, comme si elles appartenaient à deux clients indépendants).

Le problème auquel font face les membres compensateurs vient du fait que le rapprochement de leurs positions s'effectue généralement le jour suivant la date de règlement des opérations (« T+1 »). Il en résulte des positions en cours importantes dans le registre des positions de la CDCC. Par ailleurs, les erreurs de nature opérationnelle, même mineures, sont assez fréquentes. Dans la situation où la CDCC serait incapable de procéder au rajustement automatique pour la raison susmentionnée, les positions importantes pourraient occasionner des comptes de solde importants pour des écarts de positions relativement peu élevés.

Afin de résoudre ce problème, la CDCC offrira à ses membres compensateurs la capacité d'accéder à un rapport de compte de solde prévisionnel (compte de risque du solde prévisionnel des MBC). Lorsqu'un membre compensateur aura déposé son fichier de déclaration des MBC, la CDCC générera le rapport du compte de risque du solde prévisionnel des MBC (MP53) dont le format se rapproche du rapport de déclaration des MBC (MP55). Le rapport du compte de risque du solde prévisionnel des MBC aidera à prévenir que d'importantes marges imprévues du compte de solde surviennent lorsque les membres compensateurs déposent leurs fichiers de déclaration des MBC. Le rapport sera généré à chaque soumission du fichier de déclaration des MBC par le membre compensateur. Ce rapport figurera au même endroit que tous les autres rapports du membre compensateur.

De plus, une nouvelle fonctionnalité s'ajoutera pour permettre aux membres compensateurs de corriger les divergences entre leurs positions déclarées liées aux MBC et les positions au registre de la CDCC entre 19 h et 20 h 45 avant l'heure limite en fin de journée pour le dépôt des fichiers de déclaration des MBC (soit 21 h, HE), ce qui augmentera la capacité des membres compensateurs à aligner leurs positions à la CDCC avec leurs positions déclarées liées aux MBC.

Délai lié aux MBC

La CDCC propose d'ajouter les délais suivants dans le but de clarifier les processus opérationnels actuels liés aux MBC:

- 1) Disponibilité du rajustement des positions liées aux MBC, à 19 h
- 2) Fin de la disponibilité du rajustement des positions liées aux MBC, à 20 h 45

Comme indiqué précédemment, il s'agit de la période durant laquelle les membres compensateurs pourront déposer leur fichier de déclaration des MBC et recevoir le rapport du compte de risque du solde prévisionnel des MBC (MP53). Les membres compensateurs seront ensuite en mesure de rajuster les positions au registre de la CDCC afin d'aligner ces dernières à leur déclaration des MBC. Il importe de noter que le fichier de déclaration des MBC doit toujours être reçu avant 21 h, ce qui est le cas depuis la mise en œuvre des MBC en mars 2023.

- 3) Calcul du règlement des MBC, à 21 h

Depuis la mise en œuvre des MBC en mars 2023, la CDCC effectue le calcul des règlements en fonction des fichiers de déclaration des MBC déposés par les membres compensateurs. La CDCC ajoute ce délai pour apporter une précision quant à l'activité actuelle du système, de manière à assurer le caractère exhaustif du Manuel des opérations de la CDCC.

Procédure en cas de non-réception d'un fichier de déclaration MBC

La CDCC souhaite apporter des précisions au processus qu'elle applique actuellement lorsqu'un membre compensateur ne soumet pas un fichier de déclaration des MBC. Si un membre compensateur omet de déposer un fichier de déclaration des MBC, la CDCC utilise le fichier de déclaration du jour ouvrable précédent. Bien que cela atténue les répercussions découlant du fait que toutes les positions soient ainsi non déclarées et que leurs marges soient établies de manière distincte, les changements sur les positions ayant eu lieu le jour où la déclaration fait défaut pourraient occasionner des positions non déclarées. Si un membre compensateur omet de déposer un fichier de déclaration des MBC pour un deuxième jour ouvrable consécutif (ou lors d'un jour ouvrable suivant), la CDCC n'utilisera pas le fichier de déclaration des MBC précédent, mais traitera toutes les positions liées aux MBC du client comme des positions non déclarées.

Corrections mineures

La CDCC profitera de l'occasion pour modifier les noms et la description de rapports afin d'offrir davantage de clarté et de facilité de compréhension aux membres compensateurs.

De plus, la CDCC corrigera l'heure limite du paiement du règlement d'un jour ouvrable précédent, la faisant passer de 7 h 45 à 8 h 15 (l'heure limite pour les membres compensateurs à responsabilité limitée reste à 9 h) à la section 7 du Manuel des opérations. Cela est en vigueur depuis le lancement de l'initiative relative aux MBC en mars 2023. La section 2 du Manuel des

opérations tenait compte de ce changement depuis la mise en œuvre des MBC, ce qui n'était pas le cas de la section 7. Ce changement avait été effectué afin de donner plus de temps aux membres compensateurs pour faire leurs paiements à la CDCC, puisque l'avis de règlement de fin de journée avait été modifié pour 21 h afin de tenir compte du fichier de déclaration des MBC.

b. Objectifs

La CDCC vise trois principaux objectifs en apportant les modifications proposées :

- Offrir à ses membres compensateurs un aperçu de la position qui restera dans leur compte de risque du solde des MBC tout de suite après le dépôt de leur fichier de déclaration des MBC.
- Suivant cet aperçu, offrir le choix de pouvoir corriger les erreurs de nature opérationnelle qui pourraient occasionner des marges importantes au compte de solde avant que le calcul des MBC ne soit effectué.
- Ajouter des renseignements supplémentaires au sujet de certains processus opérationnels relatifs aux MBC, et corriger des incohérences mineures dans le Manuel des opérations.

c. Analyse des incidences

i. Incidences sur le marché

En permettant aux membres compensateurs de corriger des erreurs de nature opérationnelle au moyen du rapport du compte de risque du solde prévisionnel des MBC avant de déposer le fichier de déclaration des MBC, la CDCC s'attend à une réduction notable des marges importantes additionnelles qui sont requises pour couvrir le risque des positions non déclarées liées aux MBC.

ii. Incidences sur les systèmes technologiques

Dans le cadre de ce projet, la CDCC apportera des changements à ses systèmes technologiques pour créer un nouveau rapport (MP53) et ajoutera des fonctionnalités au système pour que les membres compensateurs puissent corriger les écarts de position (entre 19 h et 20 h 45) comme décrit ci-dessus. Des tests d'acceptation par les utilisateurs seront effectués pour garantir que les nouvelles fonctionnalités fonctionnent comme prévu.

iii. Incidences sur les fonctions de négociation

Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur les règles ou les systèmes de négociation de Bourse de Montréal Inc.

iv. Intérêt public

La CDCC est d'avis que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt public. En fait, le public et les membres compensateurs demandent généralement des règles claires, cohérentes avec les meilleures pratiques des autres chambres de compensation et conformes aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers ("PFMI").

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées, de même que la présente analyse, ont été approuvées par le conseil d'administration de la CDCC, et sont présentées à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'autocertification réglementaire, ainsi qu'à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, conformément aux règles énoncées à l'appendice A de l'annexe C de l'ordonnance de reconnaissance de la CDCC datée du 15 juin 2023 (dans sa version modifiée de temps à autre).

Les modifications proposées et l'analyse seront également soumises à la Banque du Canada, conformément à l'accord de surveillance tel que modifié et mis à jour.

Sous réserve des commentaires du public, les modifications proposées devraient entrer en vigueur le premier trimestre 2024.

V. DOCUMENTS JOINTS

Modifications proposées du Manuel des opérations

ANNEXE A
MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX MANUEL DES OPÉRATIONS
VERSION ANNOTÉE

MANUEL DES OPÉRATIONS
XXX, 202X



**CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE
PRODUITS DÉRIVÉS CANADIAN DERIVATIVES
CLEARING CORPORATION
MANUEL DES OPÉRATIONS**

*****, 202***



[...]

SECTION 2 DÉLAIS

[...]

Pour ce qui est des activités opérationnelles relatives aux options dont la date d'expiration est un vendredi d'expiration, des membres du personnel de la CDCC sont ~~disponibles sur place~~ à partir de 7 h jusqu'à quinze (15) minutes après la remise du rapport des options levées et cédées (MT02).



DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR CHAQUE JOUR OUVRABLE

Activité	Échéance	Type d'activité
Début de la journée de compensation à la CDCC et du Cycle de compensation de nuit	20 h 00 (t-1)	Activité système
Calcul de la marge de nuit des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis	Toutes les heures de 22 h 00 (t-1) à 7 h 00 et 8 h 15 (t)	Activité système et notifications
Heure limite de règlement de l'appel de marge de nuit	2 heures après l'avis	Exécution d'obligation
Fin du cycle de compensation de nuit	8 h 15	Activité système
Début du cycle de compensation régulier	8 h 15	Activité système
Début de la journée de règlement à la CDS	5 h 30	Activité système
Avis de dépassement des limites de concentration des actifs	7 h 30	Notification
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux membres compensateurs (sauf aux MCRL)	8 h 15	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	8 h 30	Activité système
Heure limite de réception par les membres compensateurs (sauf les MCRL) du montant de fin de journée dû par la CDCC	8 h 45	Exécution d'obligation
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux MCRL	9 h 00	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation du matin pour les exigences de paiement contre livraison en attente (exigences de paiement contre livraison net du matin envoyées à CDS pour règlement au cours du délai de règlement livraison contre paiement net du matin) - cycle de 15 minutes	10 h 00	Activité système
Calcul des exigences de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 15	Activité système
Heure limite de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 30	Exécution d'obligation
Calcul de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis	10 h 30	Activité système et notification
Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL)	1 heure après l'avis	Exécution d'obligation
Heure limite de correction du dépassement de limites de concentration des actifs	11 h 45	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	12 h 15	Activité système



Activité	Échéance	Type d'activité
Calcul de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs et avis	12 h 45	Activité système et notification
Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs (sauf les MCRL)	1 heure après l'avis	Exécution d'obligation
Dépôts spécifiques (retrait même jour)	12 h 45	Échéance opérationnelle
Heure limite de règlement des appels de marge intrajournaliers et des marges supplémentaires des MCRL	14 h 45 ou 2 heures après l'avis, selon l'heure la plus tardive	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation à l'égard de toutes exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	14 h 00	Activité système
Dépôts en CAD - 10 000 000 \$ et moins (dépôt même jour)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Dépôts en CAD - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Demandes de retrait en CAD - 10 000 000 \$ et moins (retrait même jour)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Demandes de retrait en CAD - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe (opérations même jour) - Heure limite de soumission	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs (sauf les MCRL) - Tous les dépôts d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge)	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs - Toutes les demandes de retrait d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour retrait le même jour	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs - Toutes les demandes de substitution d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour substitution le même jour	15 h 30	Échéance opérationnelle
Heure limite de demande de retrait de devises étrangères	15 h 30	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation de l'après-midi pour les exigences de règlement en attente (exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi envoyées à CDS pour règlement d'ici l'heure de règlement contre livraison contre paiement de fin de journée) - cycle de 5 minutes	15 h 35	Activité système
Processus de paiement à la CDS, paiement net par télévirement	16 h 00	Activité système
Heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée	16 h 00	Exécution d'obligation



Activité	Échéance	Type d'activité
Élément non réglé (livraisons de sous-jacent d'options seulement) : confirmation des éléments réglés devant être envoyés à la CDCC	16 h 15	Échéance opérationnelle
Heure limite pour que la CDCC réponde aux demandes de substitution ou de retrait (autre que pour la marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe	16 h 30	Exécution d'obligation
IMHC (autre que les opérations sur titres à revenu fixe) - Heure limite pour soumettre une opération	16 h 30	Échéance opérationnelle
Calcul afférent au rapport sur la marge prévue	16 h 30	Activité système
Demande de compensation entre contrats standard et mini	17 h 00	Échéance opérationnelle
Transferts de positions	17 h 25	Échéance opérationnelle
Corrections d'opérations le jour même et à T+1	17 h 30	Échéance opérationnelle
Contrats à terme - Remise d'avis de livraison	17 h 30	Échéance opérationnelle
Options - Remise d'avis de levée	17 h 30	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe et contrats à terme sur titres acceptables - Heure limite de compensation (Les directives de règlement compensé (exigences de livraison nette et exigences de paiement net contre livraison) sont envoyées à CDS pour règlement le jour ouvrable suivant)	17 h 30	Activité système
PEPS : Déclaration quotidienne par les membres compensateurs des positions acheteurs dans chacun de leurs comptes par ordre chronologique	17 h 30	Échéance opérationnelle
PEPS : Présentation des avis de livraison	17 h 30	Échéance opérationnelle
Changements aux position en cours / Soumission d'ajustements de position (SAP)	18 h 00	Échéance opérationnelle opérationnelle
Fin du cycle de compensation régulier et fermeture de l'application de compensation de la CDCC - Fermeture des bureaux	18 h 00	Activité système
MCRL seulement - Dépôts d'actifs autres qu'en espèces (à l'égard des exigences de marge)	18 h 30	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe - Disponibles (début du prochain jour ouvrable)	19 h 00	Activité système
<u>MBC - Disponibilité de rajustement de position</u>	<u>19 h 00</u>	<u>Activité système</u>
<u>MBC - Fin de disponibilité de rajustement de position</u>	<u>20 h 45</u>	<u>Échéance opérationnelle</u>
<u>Remise du Fichier de déclaration des MBC -Heure limite en fin de journée</u>	<u>Avant 21 h 00</u>	<u>Activité système/ -Échéance opérationnelle</u>
<u>Calcul du règlement des MBC</u>	<u>21 h 00</u>	<u>Activité système</u>



Activité	Échéance	Type d'activité
Début de la journée de compensation à la CDCC et du Cycle de compensation de nuit	20 h 00 (t-1)	Activité système
Calcul de la marge de nuit des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis	Toutes les heures de 22 h 00 (t-1) à <u>7 h 00</u> et 8 h 15 (t)	Activité système et notifications
Heure limite de règlement de l'appel de marge de nuit	2 heures après l'avis	Exécution d'obligation
Fin du cycle de compensation de nuit	8 h 15	Activité système
Début du cycle de compensation régulier	8 h 15	Activité système
Début de la journée de règlement à la CDS	5 h 30	Activité système
Avis de dépassement des limites de concentration des actifs	7 h 30	Notification
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux membres compensateurs (sauf aux MCRL)	8 h 15	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	8 h 30	Activité système
Heure limite de réception par les membres compensateurs (sauf les MCRL) du montant de fin de journée dû par la CDCC	8 h 45	Exécution d'obligation
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux MCRL	9 h 00	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation du matin pour les exigences de paiement contre livraison en attente (exigences de paiement contre livraison net du matin envoyées à CDS pour règlement au cours du délai de règlement livraison contre paiement net du matin) - cycle de 15 minutes	10 h 00	Activité système
Calcul des exigences de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 15	Activité système

[...]

SECTION 3 CDCC - RAPPORTS

[...]



DÉTAILS DES RAPPORTS

Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
Quotidien :		
MA01	Deposits and Withdrawals Collateral Report (<i>Rapports sur les <u>garanties</u> dépôts et retraits</i>)	Renseignements sur les dépôts et retraits du membre compensateur à l'égard des comptes de fonds de garantie (compte de firme, compte lié au régime MBC et compte lié au régime non-MBC), du fonds de compensation et du compte de marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe. (Nota : on trouvera les lettres D, W et PW à côté de la date de dépôt).
MD01	Options Unsettled Delivery Report (<i>Relevé des livraisons d'options non réglées</i>)	Liste des livraisons non réglées pour des options.
MD51	Futures Unsettled Delivery Report (<i>Relevé des livraisons de contrats à terme non réglées</i>)	Liste des livraisons non réglées pour des contrats à terme (sauf les contrats à terme sur actions) <ul style="list-style-type: none"> - l'émission et le nombre de contrats à terme qui doivent être livrés - le compte auquel la livraison a été attribuée et le membre compensateur opposé - le montant de règlement et la date de règlement.
MD52	Share Futures Unsettled Delivery Report (<i>Relevé des livraisons de contrats à terme sur actions non réglées</i>)	Liste des livraisons non réglées pour des contrats à terme sur actions <ul style="list-style-type: none"> - l'émission et le nombre de contrats à terme sur actions qui doivent être livrés - le compte auquel la livraison a été attribuée et le membre compensateur opposé - le montant de règlement et la date de règlement
MD70	Fixed Income Net Settlement Delivery Status Report (<i>Rapport sur les règlements de titres à revenu fixe</i>)	L'état de l'activité quotidienne des règlements de titres acceptables auprès du dépositaire officiel de titres du membre compensateur.
MD71	Settlement Obligation Calculated Amounts Reports (<i>Relevé des montants établis à l'égard des obligations de règlement</i>)	Renseignements sur chaque instruction de règlement produite à la sortie du règlement intrajournalier qui est pris en compte dans le traitement de l'obligation de règlement ponctuel (PITSO, <i>Point-in-Time Settlement Obligation</i>)
MD72	Settlement Obligation Fulfillment (<i>Rapport d'exécution des obligations de règlement</i>)	Les différentes modifications de statut des instructions de règlement pendant le traitement de l'obligation de règlement ponctuel (PITSO). Ce rapport comporte trois parties : règlements, parties en faute causant la mise en attente et annulations.
<u>MI12</u>	<u>U/I Primary Exchange</u> (<u>Bourse principale du sous-jacent</u>)	<u>Liste des cours sous-jacents</u>
<u>MO12</u>	<u>Converge Option Price</u> (<u>Prix des options Converge</u>)	<u>Liste des prix des options des membres compensateurs dans Converge</u>



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
MP01	Options Open Positions Report (<i>Rapport sur les positions en cours sur options</i>)	Liste de toutes les positions en cours pour les options de vente et d'achat du membre compensateur.
MP02	Sub-Account Options Open Positions Report (<i>Rapport sur les positions en cours sur options des comptes auxiliaires</i>)	Liste de toutes les positions en cours sur options dans les comptes auxiliaires des comptes-clients, comptes-firmes et comptes polyvalents du membre compensateur.
MP51	Futures Open Positions Report (<i>Rapport sur les positions en cours sur contrats à terme</i>)	Liste des positions en cours sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme du membre compensateur pour tous les comptes.
<u>MP53</u>	<u>GCM Forecasted Balance Account Report (Rapport du compte de risque du solde prévisionnel des MBC)</u>	<u>Liste des positions en cours sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme du membre compensateur déclarées au moyen du fichier de déclaration des MBC lors de la remise du fichier des MBC soulignant les positions de solde prévisionnel au compte de risque.</u>
MP54	<u>GCM Declaration File Report (Rapport du fichier de déclaration des MBC)</u> MP54 (← fichier CSV →)	Renseignements sur les résultats du fichier de déclaration des MBC reçus par les membres compensateurs et fournissent toutes les erreurs trouvées (format CSV)
MP55	GCM Declaration Balance Account Report (<i>Rapport de <u>compte de solde déclaration des MBC</u></i>)	Liste des positions en cours sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme des clients du membre compensateur déclarées au moyen du fichier de déclaration des MBC <u>soulignant les positions de solde prévisionnel au compte de risque ainsi que les montants des marges de chaque compte de client individuel au sein de la structure de compte client collectif.</u>
MP70	Fixed Income Forward Repo Position Report (<i>Rapport sur les pensions sur titres à revenu fixe futures</i>)	Liste des pensions sur titres du membre compensateur acceptées par la CDCC pour compensation.
MP71	Fixed Income Forward Repo Conversion Position Report (<i>Rapport sur la conversion des pensions sur titres à revenu fixe futures</i>)	Liste des pensions sur titres du membre compensateur qui sont passées de pensions sur titres futures à pensions sur titres courantes dans la journée.
MP73	Fixed Income Running Repo Open Positions Report (<i>Rapport sur les pensions sur titres courantes en cours</i>)	Liste des pensions sur titres courantes du membre compensateur à ce jour.
MP75	Fixed Income Forward Net Settlement Positions Report (<i>Rapport sur les positions de règlement nettes futures</i>)	Liste des obligations futures de positions de règlement nettes du membre compensateur.
MP79	Daily Repo Rate Mark to Market Report (<i>Rapport du taux de rachat EVM journalier</i>)	Liste des exigences de taux de rachat du membre compensateur.
MS01	Daily Settlement Summary Report (<i>Sommaire quotidien des règlements</i>)	Liste des soldes d'actif avec les exigences de marge de chacun des comptes de fonds de garantie (compte de firme, compte lié au régime MBC et compte lié au régime non-MBC) et le règlement en espèces en dollars canadiens et américains.



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
MS06	Total Margin Requirement Report (<i>Rapport sur la marge totale</i>)	Liste de la marge totale avec ventilation par catégories de comptes de fonds de garantie (compte de firme, compte lié au régime MBC et compte lié au régime non-MBC), types de comptes (firme, client, polyvalent) et comptes auxiliaires.
MS07	<u>Intra-Day Margin Report by Collateral Pool</u> (<i>Rapport sur la marge <u>par fonds de garantie intrajournalière</u></i>)	Renseignements sur les appels de marge et les exigences de marge pour chacun des comptes de fonds de garantie (compte de firme, compte lié au régime MBC et compte lié au régime non-MBC) et les comptes de risque.
MS08	Daily Margin <u>Positions Activity</u> Report (<i>Relevé quotidien des <u>positions sur marges</u></i>)	Liste des détails des positions par groupe de classes avec les exigences de marge.
MS10	Variation Margin Summary Report (<i>Relevé récapitulatif de la marge de variation</i>)	Liste des détails des activités de marge de variation du membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe et suggestion de titres à rendre s'il y a lieu.
MS70	Fixed Income Net Settlement Position Activity Report (<i>Rapport d'activité sur la position de règlement net de titres à revenu fixe</i>)	Liste des opérations sur titres à revenu fixe qui composent la position de règlement net du membre compensateur.
<u>MS72</u>	<u>Fixed Income Net Settlement Position Summary Report</u> (<i>Rapport sommaire sur la position de règlement net de titres à revenu fixe</i>)	<u>Liste du sommaire des opérations sur titres à revenu fixe qui composent la position de règlement net du membre compensateur.</u>
MS73	Entitlement Report (<i>Rapport sur les événements de droits et privilèges</i>)	Liste de tous les paiements de coupon du membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe.
MS75	Fixed Income End of Day Settlement Instruction Report (<i>Rapport des directives de fin de journée de règlement de titres à revenu fixe</i>)	Détail des directives de règlement net du membre compensateur, devant être communiquées au dépositaire officiel de titres après l'heure limite de compensation.
MS77	Net Payment Against Delivery Requirement (<i>Exigence de paiement net contre livraison</i>)	Renseignements à l'échelle du compte auxiliaire sur les règlements intervenus pendant le traitement de l'obligation de règlement ponctuel (PITSO).
MS78	Forward NSP & Settlement Instruction Reconciliation Report (<i>Rapport sur les positions de règlement nettes futures et instructions de règlement pour le rapprochement d'opérations</i>)	Rapport sur les positions de règlement nettes futures et les instructions de règlement destiné aux membres compensateurs pour le rapprochement d'opérations.
MT01	Options Daily Transaction Report (<i>Relevé quotidien des opérations sur options</i>)	Liste des détails pour tous les contrats d'options du jour ouvrable précédent.
MT02	Options Exercised and Assigned Report (<i>Rapport sur options levées et assignées</i>)	Liste des totaux pour les positions levées et les positions assignées sur options par série d'options (y compris les valeurs en dollars de débit et de crédit des opérations).
MT03	List of Options/Cash Adjustments Report (<i>Liste des rajustements d'options/en espèces</i>)	Liste de tous les rajustements d'opérations et changements de positions en cours, y compris les rajustements en espèces et les transferts de position.



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
MT05	Options Consolidated Activity Report (Rapport d'activité consolidé sur les options)	Liste de toutes les positions avec les activités, y compris les primes sur options.
MT06	Options Sub-Account Consolidated Activity Report (Rapport d'activité consolidé sur les options des comptes auxiliaires)	Liste des positions avec les activités, y compris les primes sur options uniquement pour les comptes auxiliaires de client, firme et polyvalent.
MT10	Unconfirmed Items Report (Rapport sur les éléments non confirmés)	Liste de tous les éléments qui demeuraient non confirmés par le membre compensateur opposé à la fin du jour ouvrable courant.
MT29	Trades Rejection Modification Report (Rapport sur la modification de rejets d'opérations)	Liste de tous les rejets d'opérations originaux et modifiés pour le membre compensateur.
MT51	Final Futures Daily Transaction Report (Rapport quotidien des opérations sur contrats à terme final)	Liste des détails des opérations pour toutes les activités sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme.
MT52	Futures Tenders and Assignments Report (Relevé des livraisons et assignations de contrats à terme)	Liste de tous les détails sur les avis de livraison et les positions assignées.
MT53	List of Futures/Cash Adjustments Report (Liste des rajustements de contrats à terme)	Liste des détails sur tous les rajustements d'opérations sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme, les changements de positions en cours, y compris les rajustements en espèces et les transferts de position.
MT54	Futures Trading Summary Report (Rapport sommaire sur les opérations sur contrats à terme)	Liste de toutes les séries de contrats à terme et d'options sur contrats à terme et des cours, et des volumes auxquels chaque série a été négociée. Liste du nombre de contrats achetés et vendus pour chacun des prix de l'opération sur série de contrats à terme.
MT60	Share Single Stock Futures Tenders and Assignment Report (Relevé des livraisons et assignations de contrats à terme sur actions individuelles)	Liste des totaux des positions livrées et assignées de contrats à terme sur actions (y compris les valeurs en dollars de débit et de crédit des opérations)
MT66	Futures Sub-Account Consolidated Activity Report (Rapport d'activité consolidé sur les contrats à terme des comptes auxiliaires)	Liste des positions sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme avec les activités, y compris les règlements des gains et pertes et les primes sur contrats à terme respectivement, des comptes auxiliaires client, firme et polyvalent.
MT70	Fixed Income Novated Transactions Report (Rapport des opérations sur titres à revenu fixe novées)	Liste des opérations sur titres à revenu fixe quotidiennes du membre compensateur qui ont été novées à la CDCC conformément à l'application de compensation de la CDCC.
MT71	Fixed Income-CSD Novated Trades Report (Rapport du dépositaire officiel de titres sur les opérations sur titres à revenu fixe novées)	Liste des informations fournies par le dépositaire officiel de titres à la CDCC concernant les opérations sur titres à revenu fixe quotidiennes soumises pour compensation par le membre compensateur.
MT73	Fixed Income Trade Rejection Report (Rapport d'opérations sur titres à revenu fixe rejetées)	Liste des détails des opérations sur titres à revenu fixe qui ont été rejetées (DK) par la CDCC ou par le membre compensateur lui-même.



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
MT74	Fixed Income Not-Novated Transactions Report (<i>Rapport d'opérations sur titres à revenu fixe non novées</i>)	Liste des opérations sur titres à revenu fixe quotidiennes n'ayant pas été novées à la CDCC, y compris celles qui sont rejetées ou orphelines.
MT92	Options on Futures Exercised & Assigned Report (<i>Rapport sur les options sur contrats à terme levées et assignées</i>)	Liste des totaux des positions levées et des positions assignées sur options sur contrats à terme par série. Nota : La valeur des positions levées et des positions assignées sur options sur contrats à terme est de néant.
MT99	Detailed Futures Consolidated Activity Report (<i>Rapport d'activité consolidé détaillé sur les contrats à terme</i>)	Liste détaillée de toutes les positions sur contrats à terme avec les activités, y compris les règlements des gains et pertes. Liste détaillée de toutes les positions sur options sur contrat à terme et activités, y compris les primes sur contrats à terme.
MP51	Futures Open Positions Report (<i>Rapport sur les positions en cours sur contrats à terme</i>)	Liste des positions en cours sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme du membre compensateur pour tous les comptes.
Mensuel :		
MA71	Clearing Fund Statement (<i>Relevé des dépôts au fonds de compensation</i>) (mensuel et intramensuel)	Indique l'obligation du membre compensateur (sauf le MCRL) à l'égard du fonds de compensation. Liste des dépôts courants du membre compensateur (sauf le MCRL) dans le fonds de compensation et de ce qui est dû.
MA80	Supplemental Liquidity Fund Statement (<i>Relevé du fonds de liquidité supplémentaire</i>) (mensuel et intramensuel)	Indique les contributions de liquidité supplémentaire du membre compensateur (sauf le MCRL). Liste des contributions de liquidité supplémentaire actuelles du membre compensateur (sauf le MCRL) dans le fonds de liquidité supplémentaire et de ce qui est dû.
MB01	Monthly Clearing Fees Invoice (<i>Facture mensuelle des frais de compensation</i>)	Ce rapport résume les frais mensuels de compensation sous forme de facture - IL N'Y A AUCUN PAIEMENT À EFFECTUER. Le système inclut automatiquement l'encaissement des frais dans le règlement quotidien au cours de la matinée du cinquième jour ouvrable du mois.
MB02	Monthly Clearing Fees Details Report (<i>Rapport mensuel détaillé sur les frais de compensation</i>)	Ce rapport renferme les quatre sous-rapports suivants : « Frais » - il s'agit des produits par compte auxiliaire. « Sommaire par catégorie » - il s'agit d'un sommaire par produit. « Sommaire par compte auxiliaire » - il s'agit d'un sommaire des frais d'opération par compte auxiliaire sans égard au produit. « Sommaire par type d'opération sur compte » - il s'agit d'un sommaire des frais d'opération par compte auxiliaire.
MB03	Monthly Fixed Income Clearing Fees Invoice (<i>Facture mensuelle des frais de compensation liés aux opérations sur titres à revenu fixe</i>)	Ce rapport fait état des frais de compensation qui sont dus par le membre compensateur à l'égard de ses opérations sur titres à revenu fixe.



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
MT40	Broker Ranking by Account Report (<i>Rapport sur le classement des courtiers par compte</i>)	Classement individuel du membre compensateur au sein de la CDCC pour les contrats, la valeur négociée et les opérations (négociation uniquement) par mois avec cumul annuel.
Période du PEPS :		
MP56	FIFO Position Report (<i>Rapport sur la position du PEPS</i>)	Liste des séries de contrats à terme avec positions par ordre chronologique, contrats en positions.
MP60	FIFO Declaration vs. Open Position Report (<i>Déclaration du PEPS contre rapport sur les positions en cours</i>)	Liste des positions sur contrats à terme du membre compensateur et la déclaration des positions acheteurs du PEPS.
Échéance d'options sur contrats à terme :		
MT51	Final Futures Daily Transaction Report (<i>Rapport quotidien des opérations sur contrats à terme finales</i>)	Liste des détails des opérations pour toutes les activités sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme.
MX11	Futures Options Expiry Report (<i>Relevé des échéances des options sur contrats à terme</i>)	Liste de toutes les options sur contrats à terme venant à échéance avec les montants des options en jeu ou des options hors-jeu et les positions de levée automatique pour les échéances.
MX12	Futures Options Expiry Adjustments Report (<i>Relevé des rajustements à l'échéance des options sur contrats à terme</i>)	Liste de tous les rajustements des opérations et des changements de positions en cours sur les séries <u>venant à échéance</u> uniquement.
MX13	Futures Options Expiry Difference Report (<i>Relevé des écarts d'échéance des options sur contrats à terme</i>)	Liste de tous les changements, suppressions et/ou ajouts déclarés aux levées dans le relevé des échéances des options sur contrats à terme (MX11).
Échéance des options (vendredi soir) :		
MT01	Options Daily Transaction Report (<i>Relevé quotidien des opérations sur options</i>)	Liste du détail des opérations de tous les contrats d'options venant à échéance un jour ouvrable.
MT02	Options Exercised and Assigned Report (<i>Relevé des options levées et assignées</i>)	Liste des totaux des positions levées et des positions assignées sur options par série d'options (y compris les valeurs en dollars de débit et de crédit des opérations).
MX01	Expiry Report (<i>Relevé des échéances</i>)	Liste de toutes les options venant à échéance avec les montants des options en jeu ou des options hors-jeu et les positions de levée automatique pour les échéances.
MX02	List of Expiry Adjustments Report (<i>Liste des rajustements au relevé des échéances</i>)	Liste de tous les rajustements aux opérations et des changements de positions en cours sur les séries d'options venant à échéance uniquement.
MX03	Expiry Difference Report (<i>Relevé des écarts d'échéance</i>)	Liste de tous les changements, suppressions et/ou ajouts déclarés aux levées dans le relevé des échéances.
Échéance des IMHC :		
MX01	Expiry Report (<i>Relevé des échéances</i>)	Liste de toutes les options venant à échéance avec les montants des options en jeu ou des options hors-jeu et des positions de levée automatiques pour les échéances.



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
Échéance du jour ouvrable suivant :		
MP11	Expired Options Positions Report (<i>Relevé des positions sur options échues</i>)	Liste du solde des positions sur options échues du membre compensateur après le processus d'échéance du vendredi d'expiration.
MP12	Expired Futures Options Positions Report (<i>Relevé des positions sur options sur contrats à terme échues</i>)	Liste du solde des positions sur options sur contrats à terme échues du membre compensateur après le processus d'échéance du vendredi.

SECTION 5 POSITIONS EN COURS

[...]

Types de rajustements

Les rajustements ci-après sont acceptables pour les opérations boursières et les IMHC (sauf les opérations sur titres à revenu fixe) :

1. Corrections de l'opération le jour même (T). Les corrections apportées aux opérations le jour même sont autorisées uniquement pour le type de compte, la désignation de compte auxiliaire et la désignation « initiale/liquidative » et aucune correction n'est autorisée à l'égard des opérations IMHC après la délivrance par la CDCC d'une confirmation d'opération.
2. Corrections à la date de l'opération + 1 jour (T+1). Les modifications de tout type sont conditionnelles à l'approbation de la bourse compétente et aucune correction ne peut être apportée aux opérations IMHC.
3. Changements de la position en cours. Dans le cas des opérations IMHC, ces changements s'effectueront au moyen de la fonction de transfert de positions de l'application de compensation de la CDCC. Nota : Il y a des frais de transfert de positions par contrat.
4. Transferts de positions. Fonction spécifique de l'application de compensation de la CDCC permettant de transférer des positions d'un membre compensateur à un autre ou entre des comptes d'un même membre compensateur après que l'opération ait été soumise à la CDCC. Nota : Il y a des frais de transfert de positions par contrat.
5. Compensation entre contrats standard et mini. À la réception d'une demande de compensation entre contrats standard et mini dans la forme prescrite, la CDCC compensera i) une ou plusieurs position(s) acheteur existantes sur un contrat standard par le nombre équivalent de positions vendeur existantes sur le contrat mini (totalisant la même quantité du bien sous-jacent conformément au ratio prescrit par les conditions du contrat mini), ayant le même mois de livraison et étant inscrites au même compte du membre compensateur, ou ii) un nombre de positions acheteur existantes sur un contrat mini par le nombre équivalent de positions vendeur existantes sur le contrat standard (totalisant la même quantité du bien sous-jacent conformément au ratio prescrit par les conditions du contrat mini), ayant le même mois de livraison et étant inscrites au même compte du membre compensateur, selon les instructions fournies dans la demande de compensation entre contrats standard et mini. De telles positions acheteur et positions vendeur seront compensées au prix de règlement du jour précédent, ce qui aura pour effet de réduire le nombre de positions en cours que détient le membre compensateur sur la série de contrats visée dans le compte approprié. Un contrat à terme peut uniquement être compensé par un contrat à terme et un contrat d'option peut uniquement être compensé par un contrat d'option.



Rajustements au moyen du fichier de déclaration des marges brutes des clients (MBC)

Au moyen du fichier de déclaration des MBC, la CDCC effectue une soumission d'ajustements de position dans le cadre du calcul du règlement des MBC. Pour ce faire, la CDCC utilise les positions au registre de la CDCC afin d'aligner les positions en cours à la CDCC avec les positions en cours déclarées par le membre compensateur 1) pour chaque série de contrats à terme et d'options sur contrats à terme et 2) pour chaque client faisant l'objet d'une déclaration au fichier de déclaration des MBC.

Le rajustement de position peut s'effectuer seulement si la position nette à la CDCC (position acheteur CDCC - position vendeur CDCC) est équivalente à la position nette déclarée liée aux MBC (position acheteur MBC déclarée - position vendeur MBC déclarée) dans la même série de contrats à terme ou d'options sur contrats à terme, pour un client donné faisant l'objet d'une déclaration au fichier de déclaration des MBC. Si cette condition est remplie, la CDCC rajuste à la fois la position acheteur CDCC et la position vendeur CDCC selon ce qui a été déclaré dans le fichier de déclaration des MBC. En cas de divergence entre les positions au registre de la CDCC et les positions nettes déclarées liées aux MBC, aucun rajustement de position n'est effectué et les positions non déclarées sont traitées de manière distinctes (voir la rubrique sur la marge supplémentaire pour le risque des positions non déclarées liées aux marges brutes des clients, dans le Manuel des risques, pour obtenir de plus amples renseignements).

Les membres compensateurs peuvent utiliser la période de disponibilité du rajustement de position liée aux MBC afin de déposer leur fichier de déclaration des MBC, dans le but d'évaluer l'alignement entre leurs positions déclarées et les positions au registre de la CDCC. S'ils désirent faire d'autres rajustements, les membres compensateurs peuvent déposer un ou des fichiers de déclaration des MBC supplémentaires à tout moment avant la fin de la période de disponibilité du rajustement de position liée aux MBC. Seul le dernier fichier de déclaration déposé est pris en considération dans le cadre du calcul du règlement des MBC, d'où la soumission d'ajustements de position.

Par ailleurs, si un membre compensateur omet de déposer son fichier de déclaration des MBC, la CDCC utilisera le fichier de déclaration des MBC du jour ouvrable précédent. Bien que cela atténue les répercussions découlant du fait que toutes les positions soient ainsi non déclarées et que leurs marges soient établies de manière distincte, les changements sur les positions ayant eu lieu le jour où la déclaration fait défaut pourraient occasionner des positions non déclarées. Si un membre compensateur omet de déposer un fichier de déclaration des MBC pour un deuxième jour ouvrable consécutif (ou lors d'un jour ouvrable suivant), la CDCC n'utilisera pas le fichier de déclaration des MBC précédent, mais traitera toutes les positions liées aux MBC du client comme des positions non déclarées dans un compte de risque distinct.

[...]

SECTION 7 RÈGLEMENT

[...]

AMENDES

La CDCC impose des amendes dans le cas de paiements faits en retard afin de dissuader tout retard des membres compensateurs en ce qui a trait à l'exercice de leurs obligations de paiement.

Règlement de fin de journée

Les paiements du règlement de fin de journée (valeur marchande des contrats à terme, primes, insuffisances de marge, etc.) doivent être reçus au plus tard à ~~8 h 15~~ **8 h 15-45** le jour ouvrable suivant en ce qui concerne chaque membre compensateur (sauf les MCRL) et à 9 h 00 en ce qui concerne chaque MCRL.

Si un paiement est en retard, la CDCC avisera le membre compensateur qu'il est mis à l'amende. Le barème des amendes est établi d'après le principe suivant : Sur une période de trente jours - s'il est déjà survenu un retard dans les trente jours précédents, il s'agit d'un deuxième retard.

ANNEXE A
MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX MANUEL DES OPÉRATIONS
VERSION PROPRE

MANUEL DES OPÉRATIONS
XXX, 202X



**CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE
PRODUITS DÉRIVÉS CANADIAN DERIVATIVES
CLEARING CORPORATION
MANUEL DES OPÉRATIONS**

*****, 202***



[...]

SECTION 2 DÉLAIS

[...]

Pour ce qui est des activités opérationnelles relatives aux options dont la date d'expiration est un vendredi d'expiration, des membres du personnel de la CDCC sont disponibles à partir de 7 h jusqu'à quinze (15) minutes après la remise du rapport des options levées et cédées (MT02).



DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR CHAQUE JOUR OUVRABLE

Activité	Échéance	Type d'activité
Début de la journée de compensation à la CDCC et du Cycle de compensation de nuit	20 h 00 (t-1)	Activité système
Calcul de la marge de nuit des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis	Toutes les heures de 22 h 00 (t-1) à 7 h 00 et 8 h 15 (t)	Activité système et notifications
Heure limite de règlement de l'appel de marge de nuit	2 heures après l'avis	Exécution d'obligation
Fin du cycle de compensation de nuit	8 h 15	Activité système
Début du cycle de compensation régulier	8 h 15	Activité système
Début de la journée de règlement à la CDS	5 h 30	Activité système
Avis de dépassement des limites de concentration des actifs	7 h 30	Notification
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux membres compensateurs (sauf aux MCRL)	8 h 15	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	8 h 30	Activité système
Heure limite de réception par les membres compensateurs (sauf les MCRL) du montant de fin de journée dû par la CDCC	8 h 45	Exécution d'obligation
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux MCRL	9 h 00	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation du matin pour les exigences de paiement contre livraison en attente (exigences de paiement contre livraison net du matin envoyées à CDS pour règlement au cours du délai de règlement livraison contre paiement net du matin) - cycle de 15 minutes	10 h 00	Activité système
Calcul des exigences de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 15	Activité système
Heure limite de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 30	Exécution d'obligation
Calcul de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis	10 h 30	Activité système et notification
Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL)	1 heure après l'avis	Exécution d'obligation
Heure limite de correction du dépassement de limites de concentration des actifs	11 h 45	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	12 h 15	Activité système



Activité	Échéance	Type d'activité
Calcul de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs et avis	12 h 45	Activité système et notification
Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs (sauf les MCRL)	1 heure après l'avis	Exécution d'obligation
Dépôts spécifiques (retrait même jour)	12 h 45	Échéance opérationnelle
Heure limite de règlement des appels de marge intrajournaliers et des marges supplémentaires des MCRL	14 h 45 ou 2 heures après l'avis, selon l'heure la plus tardive	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation à l'égard de toutes exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	14 h 00	Activité système
Dépôts en CAD - 10 000 000 \$ et moins (dépôt même jour)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Dépôts en CAD - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Demandes de retrait en CAD - 10 000 000 \$ et moins (retrait même jour)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Demandes de retrait en CAD - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe (opérations même jour) - Heure limite de soumission	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs (sauf les MCRL) - Tous les dépôts d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge)	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs - Toutes les demandes de retrait d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour retrait le même jour	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs - Toutes les demandes de substitution d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour substitution le même jour	15 h 30	Échéance opérationnelle
Heure limite de demande de retrait de devises étrangères	15 h 30	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation de l'après-midi pour les exigences de règlement en attente (exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi envoyées à CDS pour règlement d'ici l'heure de règlement contre livraison contre paiement de fin de journée) - cycle de 5 minutes	15 h 35	Activité système
Processus de paiement à la CDS, paiement net par télévirement	16 h 00	Activité système
Heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée	16 h 00	Exécution d'obligation



Activité	Échéance	Type d'activité
Élément non réglé (livraisons de sous-jacent d'options seulement) : confirmation des éléments réglés devant être envoyés à la CDCC	16 h 15	Échéance opérationnelle
Heure limite pour que la CDCC réponde aux demandes de substitution ou de retrait (autre que pour la marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe	16 h 30	Exécution d'obligation
IMHC (autre que les opérations sur titres à revenu fixe) - Heure limite pour soumettre une opération	16 h 30	Échéance opérationnelle
Calcul afférent au rapport sur la marge prévue	16 h 30	Activité système
Demande de compensation entre contrats standard et mini	17 h 00	Échéance opérationnelle
Transferts de positions	17 h 25	Échéance opérationnelle
Corrections d'opérations le jour même et à T+1	17 h 30	Échéance opérationnelle
Contrats à terme - Remise d'avis de livraison	17 h 30	Échéance opérationnelle
Options - Remise d'avis de levée	17 h 30	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe et contrats à terme sur titres acceptables - Heure limite de compensation (Les directives de règlement compensé (exigences de livraison nette et exigences de paiement net contre livraison) sont envoyées à CDS pour règlement le jour ouvrable suivant)	17 h 30	Activité système
PEPS : Déclaration quotidienne par les membres compensateurs des positions acheteurs dans chacun de leurs comptes par ordre chronologique	17 h 30	Échéance opérationnelle
PEPS : Présentation des avis de livraison	17 h 30	Échéance opérationnelle
Changements aux position en cours / Soumission d'ajustements de position (SAP)	18 h 00	Échéance opérationnelle
Fin du cycle de compensation régulier et fermeture de l'application de compensation de la CDCC - Fermeture des bureaux	18 h 00	Activité système
MCRL seulement - Dépôts d'actifs autres qu'en espèces (à l'égard des exigences de marge)	18 h 30	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe - Disponibles (début du prochain jour ouvrable)	19 h 00	Activité système
MBC - Disponibilité de rajustement de position	19 h 00	Activité système
MBC - Fin de disponibilité de rajustement de position	20 h 45	Échéance opérationnelle
Remise du fichier de déclaration des MBC	Avant 21 h 00	Échéance opérationnelle
Calcul du règlement des MBC	21 h 00	Activité système
Début de la journée de compensation à la CDCC et du Cycle de compensation de nuit	20 h 00 (t-1)	Activité système



Activité	Échéance	Type d'activité
Calcul de la marge de nuit des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis	Toutes les heures de 22 h 00 (t-1) à 7 h 00 et 8 h 15 (t)	Activité système et notifications
Heure limite de règlement de l'appel de marge de nuit	2 heures après l'avis	Exécution d'obligation
Fin du cycle de compensation de nuit	8 h 15	Activité système
Début du cycle de compensation régulier	8 h 15	Activité système
Début de la journée de règlement à la CDS	5 h 30	Activité système
Avis de dépassement des limites de concentration des actifs	7 h 30	Notification
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux membres compensateurs (sauf aux MCRL)	8 h 15	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	8 h 30	Activité système
Heure limite de réception par les membres compensateurs (sauf les MCRL) du montant de fin de journée dû par la CDCC	8 h 45	Exécution d'obligation
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux MCRL	9 h 00	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation du matin pour les exigences de paiement contre livraison en attente (exigences de paiement contre livraison net du matin envoyées à CDS pour règlement au cours du délai de règlement livraison contre paiement net du matin) - cycle de 15 minutes	10 h 00	Activité système
Calcul des exigences de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 15	Activité système

[...]

SECTION 3 CDCC - RAPPORTS

[...]



DÉTAILS DES RAPPORTS

Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
Quotidien :		
MA01	Collateral Report (<i>Rapports sur les garanties</i>)	Renseignements sur les dépôts et retraits du membre compensateur à l'égard des comptes de fonds de garantie (compte de firme, compte lié au régime MBC et compte lié au régime non-MBC), du fonds de compensation et du compte de marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe. (Nota : on trouvera les lettres D, W et PW à côté de la date de dépôt).
MD01	Options Unsettled Delivery Report (<i>Relevé des livraisons d'options non réglées</i>)	Liste des livraisons non réglées pour des options.
MD51	Futures Unsettled Delivery Report (<i>Relevé des livraisons de contrats à terme non réglées</i>)	Liste des livraisons non réglées pour des contrats à terme (sauf les contrats à terme sur actions) <ul style="list-style-type: none"> - l'émission et le nombre de contrats à terme qui doivent être livrés - le compte auquel la livraison a été attribuée et le membre compensateur opposé - le montant de règlement et la date de règlement.
MD52	Share Futures Unsettled Delivery Report (<i>Relevé des livraisons de contrats à terme sur actions non réglées</i>)	Liste des livraisons non réglées pour des contrats à terme sur actions <ul style="list-style-type: none"> - l'émission et le nombre de contrats à terme sur actions qui doivent être livrés - le compte auquel la livraison a été attribuée et le membre compensateur opposé - le montant de règlement et la date de règlement
MD70	Fixed Income Net Settlement Delivery Status Report (<i>Rapport sur les règlements de titres à revenu fixe</i>)	L'état de l'activité quotidienne des règlements de titres acceptables auprès du dépositaire officiel de titres du membre compensateur.
MD71	Settlement Obligation Calculated Amounts Reports (<i>Relevé des montants établis à l'égard des obligations de règlement</i>)	Renseignements sur chaque instruction de règlement produite à la sortie du règlement intrajournalier qui est pris en compte dans le traitement de l'obligation de règlement ponctuel (PITSO, <i>Point-in-Time Settlement Obligation</i>)
MD72	Settlement Obligation Fulfillment (<i>Rapport d'exécution des obligations de règlement</i>)	Les différentes modifications de statut des instructions de règlement pendant le traitement de l'obligation de règlement ponctuel (PITSO). Ce rapport comporte trois parties : règlements, parties en faute causant la mise en attente et annulations.
MI12	U/I Primary Exchange (Bourse principale du sous-jacent)	Liste des cours sous-jacents
MO12	Converge Option Price (Prix des options Converge)	Liste des prix des options des membres compensateurs dans Converge



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
MP01	Options Open Positions Report (<i>Rapport sur les positions en cours sur options</i>)	Liste de toutes les positions en cours pour les options de vente et d'achat du membre compensateur.
MP02	Sub-Account Options Open Positions Report (<i>Rapport sur les positions en cours sur options des comptes auxiliaires</i>)	Liste de toutes les positions en cours sur options dans les comptes auxiliaires des comptes-clients, comptes-firmes et comptes polyvalents du membre compensateur.
MP51	Futures Open Positions Report (<i>Rapport sur les positions en cours sur contrats à terme</i>)	Liste des positions en cours sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme du membre compensateur pour tous les comptes.
MP53	GCM Forecasted Balance Account Report (<i>Rapport du compte de risque du solde prévisionnel des MBC</i>)	Liste des positions en cours sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme du membre compensateur déclarées au moyen du fichier de déclaration des MBC lors de la remise du fichier des MBC soulignant les positions de solde prévisionnel au compte de risque.
MP54	GCM Declaration File Report (<i>Rapport du fichier de déclaration des MBC</i>)	Renseignements sur les résultats du fichier de déclaration des MBC reçus par les membres compensateurs et fournissent toutes les erreurs trouvées (format CSV)
MP55	GCM Balance Account Report (<i>Rapport de compte de solde des MBC</i>)	Liste des positions en cours sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme des clients du membre compensateur déclarées au moyen du fichier de déclaration des MBC soulignant les positions de solde prévisionnel au compte de risque .
MP70	Fixed Income Forward Repo Position Report (<i>Rapport sur les pensions sur titres à revenu fixe futures</i>)	Liste des pensions sur titres du membre compensateur acceptées par la CDCC pour compensation.
MP71	Fixed Income Forward Repo Conversion Report (<i>Rapport sur la conversion des pensions sur titres à revenu fixe futures</i>)	Liste des pensions sur titres du membre compensateur qui sont passées de pensions sur titres futures à pensions sur titres courantes dans la journée.
MP73	Fixed Income Running Repo Open Positions Report (<i>Rapport sur les pensions sur titres courantes en cours</i>)	Liste des pensions sur titres courantes du membre compensateur à ce jour.
MP75	Fixed Income Forward Net Settlement Positions Report (<i>Rapport sur les positions de règlement nettes futures</i>)	Liste des obligations futures de positions de règlement nettes du membre compensateur.
MP79	Daily Repo Rate Mark to Market Report (<i>Rapport du taux de rachat EVM journalier</i>)	Liste des exigences de taux de rachat du membre compensateur.
MS01	Daily Settlement Summary Report (<i>Sommaire quotidien des règlements</i>)	Liste des soldes d'actif avec les exigences de marge de chacun des comptes de fonds de garantie (compte de firme, compte lié au régime MBC et compte lié au régime non-MBC) et le règlement en espèces en dollars canadiens et américains.
MS06	Total Margin Requirement Report (<i>Rapport sur la marge totale</i>)	Liste de la marge totale avec ventilation par catégories de comptes de fonds de garantie (compte de firme, compte lié au régime MBC et compte lié au régime non-MBC), types de comptes (firme, client, polyvalent) et comptes auxiliaires.



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
MS07	Margin Report by Collateral Pool (<i>Rapport sur la marge par fonds de garantie</i>)	Renseignements sur les appels de marge et les exigences de marge pour chacun des comptes de fonds de garantie (compte de firme, compte lié au régime MBC et compte lié au régime non-MBC) et les comptes de risque.
MS08	Daily Margin Positions Report (<i>Relevé quotidien des positions sur marges</i>)	Liste des détails des positions par groupe de classes avec les exigences de marge.
MS10	Variation Margin Summary Report (<i>Relevé récapitulatif de la marge de variation</i>)	Liste des détails des activités de marge de variation du membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe et suggestion de titres à rendre s'il y a lieu.
MS70	Fixed Income Net Settlement Position Activity Report (<i>Rapport d'activité sur la position de règlement net de titres à revenu fixe</i>)	Liste des opérations sur titres à revenu fixe qui composent la position de règlement net du membre compensateur.
MS72	Fixed Income Net Settlement Position Summary Report (<i>Rapport sommaire sur la position de règlement net de titres à revenu fixe</i>)	Liste du sommaire des opérations sur titres à revenu fixe qui composent la position de règlement net du membre compensateur.
MS73	Entitlement Report (<i>Rapport sur les événements de droits et privilèges</i>)	Liste de tous les paiements de coupon du membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe.
MS75	Fixed Income End of Day Settlement Instruction Report (<i>Rapport des directives de fin de journée de règlement de titres à revenu fixe</i>)	Détail des directives de règlement net du membre compensateur, devant être communiquées au dépositaire officiel de titres après l'heure limite de compensation.
MS77	Net Payment Against Delivery Requirement (<i>Exigence de paiement net contre livraison</i>)	Renseignements à l'échelle du compte auxiliaire sur les règlements intervenus pendant le traitement de l'obligation de règlement ponctuel (PITSO).
MS78	Forward NSP & Settlement Instruction Reconciliation Report (<i>Rapport sur les positions de règlement nettes futures et instructions de règlement pour le rapprochement d'opérations</i>)	Rapport sur les positions de règlement nettes futures et les instructions de règlement destiné aux membres compensateurs pour le rapprochement d'opérations.
MT01	Options Daily Transaction Report (<i>Relevé quotidien des opérations sur options</i>)	Liste des détails pour tous les contrats d'options du jour ouvrable précédent.
MT02	Options Exercised and Assigned Report (<i>Rapport sur options levées et assignées</i>)	Liste des totaux pour les positions levées et les positions assignées sur options par série d'options (y compris les valeurs en dollars de débit et de crédit des opérations).
MT03	List of Options/Cash Adjustments Report (<i>Liste des rajustements d'options/en espèces</i>)	Liste de tous les rajustements d'opérations et changements de positions en cours, y compris les rajustements en espèces et les transferts de position.
MT05	Options Consolidated Activity Report (<i>Rapport d'activité consolidé sur les options</i>)	Liste de toutes les positions avec les activités, y compris les primes sur options.
MT06	Options Sub-Account Consolidated Activity Report (<i>Rapport d'activité consolidé sur les options des comptes auxiliaires</i>)	Liste des positions avec les activités, y compris les primes sur options uniquement pour les comptes auxiliaires de client, firme et polyvalent.



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
MT10	Unconfirmed Items Report (<i>Rapport sur les éléments non confirmés</i>)	Liste de tous les éléments qui demeuraient non confirmés par le membre compensateur opposé à la fin du jour ouvrable courant.
MT29	Trades Rejection Modification Report (<i>Rapport sur la modification de rejets d'opérations</i>)	Liste de tous les rejets d'opérations originaux et modifiés pour le membre compensateur.
MT51	Final Futures Daily Transaction Report (<i>Rapport quotidien des opérations sur contrats à terme final</i>)	Liste des détails des opérations pour toutes les activités sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme.
MT52	Futures Tenders and Assignments Report (<i>Relevé des livraisons et assignations de contrats à terme</i>)	Liste de tous les détails sur les avis de livraison et les positions assignées.
MT53	List of Futures/Cash Adjustments Report (<i>Liste des rajustements de contrats à terme</i>)	Liste des détails sur tous les rajustements d'opérations sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme, les changements de positions en cours, y compris les rajustements en espèces et les transferts de position.
MT54	Futures Trading Summary Report (<i>Rapport sommaire sur les opérations sur contrats à terme</i>)	Liste de toutes les séries de contrats à terme et d'options sur contrats à terme et des cours, et des volumes auxquels chaque série a été négociée. Liste du nombre de contrats achetés et vendus pour chacun des prix de l'opération sur série de contrats à terme.
MT60	Single Stock Futures Tenders and Assignment (<i>Relevé des livraisons et assignations de contrats à terme sur actions individuelles</i>)	Liste des totaux des positions livrées et assignées de contrats à terme sur actions (y compris les valeurs en dollars de débit et de crédit des opérations)
MT66	Futures Sub-Account Consolidated Activity Report (<i>Rapport d'activité consolidé sur les contrats à terme des comptes auxiliaires</i>)	Liste des positions sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme avec les activités, y compris les règlements des gains et pertes et les primes sur contrats à terme respectivement, des comptes auxiliaires client, firme et polyvalent.
MT70	Fixed Income Novated Transactions Report (<i>Rapport des opérations sur titres à revenu fixe novées</i>)	Liste des opérations sur titres à revenu fixe quotidiennes du membre compensateur qui ont été novées à la CDCC conformément à l'application de compensation de la CDCC.
MT71	Fixed Income Novated Trades Report (<i>Rapport sur les opérations sur titres à revenu fixe novées</i>)	Liste des informations fournies par le dépositaire officiel de titres à la CDCC concernant les opérations sur titres à revenu fixe quotidiennes soumises pour compensation par le membre compensateur.
MT74	Fixed Income Not-Novated Transactions Report (<i>Rapport d'opérations sur titres à revenu fixe non novées</i>)	Liste des opérations sur titres à revenu fixe quotidiennes n'ayant pas été novées à la CDCC, y compris celles qui sont rejetées ou orphelines.
MT92	Options on Futures Exercised & Assigned Report (<i>Rapport sur les options sur contrats à terme levées et assignées</i>)	Liste des totaux des positions levées et des positions assignées sur options sur contrats à terme par série. Nota : La valeur des positions levées et des positions assignées sur options sur contrats à terme est de néant.



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
MT99	Detailed Futures Consolidated Activity Report (<i>Rapport d'activité consolidé détaillé sur les contrats à terme</i>)	Liste détaillée de toutes les positions sur contrats à terme avec les activités, y compris les règlements des gains et pertes. Liste détaillée de toutes les positions sur options sur contrat à terme et activités, y compris les primes sur contrats à terme.
MP51	Futures Open Positions Report (<i>Rapport sur les positions en cours sur contrats à terme</i>)	Liste des positions en cours sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme du membre compensateur pour tous les comptes.
Mensuel :		
MA71	Clearing Fund Statement (<i>Relevé des dépôts au fonds de compensation</i>) (mensuel et intramensuel)	Indique l'obligation du membre compensateur (sauf le MCRL) à l'égard du fonds de compensation. Liste des dépôts courants du membre compensateur (sauf le MCRL) dans le fonds de compensation et de ce qui est dû.
MA80	Supplemental Liquidity Fund Statement (<i>Relevé du fonds de liquidité supplémentaire</i>) (mensuel et intramensuel)	Indique les contributions de liquidité supplémentaire du membre compensateur (sauf le MCRL). Liste des contributions de liquidité supplémentaire actuelles du membre compensateur (sauf le MCRL) dans le fonds de liquidité supplémentaire et de ce qui est dû.
MB01	Monthly Clearing Fees Invoice (<i>Facture mensuelle des frais de compensation</i>)	Ce rapport résume les frais mensuels de compensation sous forme de facture - IL N'Y A AUCUN PAIEMENT À EFFECTUER. Le système inclut automatiquement l'encaissement des frais dans le règlement quotidien au cours de la matinée du cinquième jour ouvrable du mois.
MB02	Monthly Clearing Fees Details Report (<i>Rapport mensuel détaillé sur les frais de compensation</i>)	Ce rapport renferme les quatre sous-rapports suivants : « Frais » - il s'agit des produits par compte auxiliaire. « Sommaire par catégorie » - il s'agit d'un sommaire par produit. « Sommaire par compte auxiliaire » - il s'agit d'un sommaire des frais d'opération par compte auxiliaire sans égard au produit. « Sommaire par type d'opération sur compte » - il s'agit d'un sommaire des frais d'opération par compte auxiliaire.
MB03	Monthly Fixed Income Clearing Fees Invoice (<i>Facture mensuelle des frais de compensation liés aux opérations sur titres à revenu fixe</i>)	Ce rapport fait état des frais de compensation qui sont dus par le membre compensateur à l'égard de ses opérations sur titres à revenu fixe.
MT40	Broker Ranking by Account Report (<i>Rapport sur le classement des courtiers par compte</i>)	Classement individuel du membre compensateur au sein de la CDCC pour les contrats, la valeur négociée et les opérations (négociation uniquement) par mois avec cumul annuel.
Période du PEPS :		
MP56	FIFO Position Report (<i>Rapport sur la position du PEPS</i>)	Liste des séries de contrats à terme avec positions par ordre chronologique, contrats en positions.



Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
MP60	FIFO Declaration vs. Open Position Report (Déclaration du PEPS contre rapport sur les positions en cours)	Liste des positions sur contrats à terme du membre compensateur et la déclaration des positions acheteurs du PEPS.
Échéance d'options sur contrats à terme :		
MT51	Final Futures Daily Transaction Report (Rapport quotidien des opérations sur contrats à terme finales)	Liste des détails des opérations pour toutes les activités sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme.
MX11	Futures Options Expiry Report (Relevé des échéances des options sur contrats à terme)	Liste de toutes les options sur contrats à terme venant à échéance avec les montants des options en jeu ou des options hors-jeu et les positions de levée automatique pour les échéances.
MX12	Futures Options Expiry Adjustments Report (Relevé des rajustements à l'échéance des options sur contrats à terme)	Liste de tous les rajustements des opérations et des changements de positions en cours sur les séries <u>venant à échéance</u> uniquement.
MX13	Futures Options Expiry Difference Report (Relevé des écarts d'échéance des options sur contrats à terme)	Liste de tous les changements, suppressions et/ou ajouts déclarés aux levées dans le relevé des échéances des options sur contrats à terme (MX11).
Échéance des options (vendredi soir) :		
MT01	Options Daily Transaction Report (Relevé quotidien des opérations sur options)	Liste du détail des opérations de tous les contrats d'options venant à échéance un jour ouvrable.
MT02	Options Exercised and Assigned Report (Relevé des options levées et assignées)	Liste des totaux des positions levées et des positions assignées sur options par série d'options (y compris les valeurs en dollars de débit et de crédit des opérations).
MX01	Expiry Report (Relevé des échéances)	Liste de toutes les options venant à échéance avec les montants des options en jeu ou des options hors-jeu et les positions de levée automatique pour les échéances.
MX02	List of Expiry Adjustments Report (Liste des rajustements au relevé des échéances)	Liste de tous les rajustements aux opérations et des changements de positions en cours sur les séries d'options venant à échéance uniquement.
MX03	Expiry Difference Report (Relevé des écarts d'échéance)	Liste de tous les changements, suppressions et/ou ajouts déclarés aux levées dans le relevé des échéances.
Échéance des IMHC :		
MX01	Expiry Report (Relevé des échéances)	Liste de toutes les options venant à échéance avec les montants des options en jeu ou des options hors-jeu et des positions de levée automatiques pour les échéances.
Échéance du jour ouvrable suivant :		
MP11	Expired Options Positions Report (Relevé des positions sur options échues)	Liste du solde des positions sur options échues du membre compensateur après le processus d'échéance du vendredi d'expiration.
MP12	Expired Futures Options Positions Report (Relevé des positions sur options sur contrats à terme échues)	Liste du solde des positions sur options sur contrats à terme échues du membre compensateur après le processus d'échéance du vendredi.



SECTION 5 POSITIONS EN COURS

[...]

Types de rajustements

Les rajustements ci-après sont acceptables pour les opérations boursières et les IMHC (sauf les opérations sur titres à revenu fixe) :

1. Corrections de l'opération le jour même (T). Les corrections apportées aux opérations le jour même sont autorisées uniquement pour le type de compte, la désignation de compte auxiliaire et la désignation « initiale/liquidative » et aucune correction n'est autorisée à l'égard des opérations IMHC après la délivrance par la CDCC d'une confirmation d'opération.
2. Corrections à la date de l'opération + 1 jour (T+1). Les modifications de tout type sont conditionnelles à l'approbation de la bourse compétente et aucune correction ne peut être apportée aux opérations IMHC.
3. Changements de la position en cours. Dans le cas des opérations IMHC, ces changements s'effectueront au moyen de la fonction de transfert de positions de l'application de compensation de la CDCC. Nota : Il y a des frais de transfert de positions par contrat.
4. Transferts de positions. Fonction spécifique de l'application de compensation de la CDCC permettant de transférer des positions d'un membre compensateur à un autre ou entre des comptes d'un même membre compensateur après que l'opération ait été soumise à la CDCC. Nota : Il y a des frais de transfert de positions par contrat.
5. Compensation entre contrats standard et mini. À la réception d'une demande de compensation entre contrats standard et mini dans la forme prescrite, la CDCC compensera i) une ou plusieurs position(s) acheteur existantes sur un contrat standard par le nombre équivalent de positions vendeur existantes sur le contrat mini (totalisant la même quantité du bien sous-jacent conformément au ratio prescrit par les conditions du contrat mini), ayant le même mois de livraison et étant inscrites au même compte du membre compensateur, ou ii) un nombre de positions acheteur existantes sur un contrat mini par le nombre équivalent de positions vendeur existantes sur le contrat standard (totalisant la même quantité du bien sous-jacent conformément au ratio prescrit par les conditions du contrat mini), ayant le même mois de livraison et étant inscrites au même compte du membre compensateur, selon les instructions fournies dans la demande de compensation entre contrats standard et mini. De telles positions acheteur et positions vendeur seront compensées au prix de règlement du jour précédent, ce qui aura pour effet de réduire le nombre de positions en cours que détient le membre compensateur sur la série de contrats visée dans le compte approprié. Un contrat à terme peut uniquement être compensé par un contrat à terme et un contrat d'option peut uniquement être compensé par un contrat d'option.

Rajustements au moyen du fichier de déclaration des marges brutes des clients (MBC)

Au moyen du fichier de déclaration des MBC, la CDCC effectue une soumission d'ajustements de position dans le cadre du calcul du règlement des MBC. Pour ce faire, la CDCC utilise les positions au registre de la CDCC afin d'aligner les positions en cours à la CDCC avec les positions en cours déclarées par le membre compensateur 1) pour chaque série de contrats à terme et d'options sur contrats à terme et 2) pour chaque client faisant l'objet d'une déclaration au fichier de déclaration des MBC.

Le rajustement de position peut s'effectuer seulement si la position nette à la CDCC (position acheteur CDCC - position vendeur CDCC) est équivalente à la position nette déclarée liée aux MBC (position acheteur MBC déclarée - position vendeur MBC déclarée) dans la même série de contrats à terme ou d'options sur contrats à terme, pour un client donné faisant l'objet d'une déclaration au fichier de déclaration des MBC. Si cette condition est remplie, la CDCC rajuste à la fois la position acheteur CDCC et la position vendeur CDCC selon ce qui a été déclaré dans le fichier de déclaration des MBC. En cas de divergence entre les positions au registre de la CDCC et les positions nettes déclarées liées aux MBC, aucun rajustement de position n'est effectué et les positions non déclarées sont



traitées de manière distinctes (voir la rubrique sur la marge supplémentaire pour le risque des positions non déclarées liées aux marges brutes des clients, dans le Manuel des risques, pour obtenir de plus amples renseignements).

Les membres compensateurs peuvent utiliser la période de disponibilité du rajustement de position liée aux MBC afin de déposer leur fichier de déclaration des MBC, dans le but d'évaluer l'alignement entre leurs positions déclarées et les positions au registre de la CDCC. S'ils désirent faire d'autres rajustements, les membres compensateurs peuvent déposer un ou des fichiers de déclaration des MBC supplémentaires à tout moment avant la fin de la période de disponibilité du rajustement de position liée aux MBC. Seul le dernier fichier de déclaration déposé est pris en considération dans le cadre du calcul du règlement des MBC, d'où la soumission d'ajustements de position.

Par ailleurs, si un membre compensateur omet de déposer son fichier de déclaration des MBC, la CDCC utilisera le fichier de déclaration des MBC du jour ouvrable précédent. Bien que cela atténue les répercussions découlant du fait que toutes les positions soient ainsi non déclarées et que leurs marges soient établies de manière distincte, les changements sur les positions ayant eu lieu le jour où la déclaration fait défaut pourraient occasionner des positions non déclarées. Si un membre compensateur omet de déposer un fichier de déclaration des MBC pour un deuxième jour ouvrable consécutif (ou lors d'un jour ouvrable suivant), la CDCC n'utilisera pas le fichier de déclaration des MBC précédent, mais traitera toutes les positions liées aux MBC du client comme des positions non déclarées dans un compte de risque distinct.

[...]

SECTION 7 RÈGLEMENT

[...]

AMENDES

La CDCC impose des amendes dans le cas de paiements faits en retard afin de dissuader tout retard des membres compensateurs en ce qui a trait à l'exercice de leurs obligations de paiement.

Règlement de fin de journée

Les paiements du règlement de fin de journée (valeur marchande des contrats à terme, primes, insuffisances de marge, etc.) doivent être reçus au plus tard à 8 h 15 le jour ouvrable suivant en ce qui concerne chaque membre compensateur (sauf les MCRL) et à 9 h 00 en ce qui concerne chaque MCRL.

Si un paiement est en retard, la CDCC avisera le membre compensateur qu'il est mis à l'amende. Le barème des amendes est établi d'après le principe suivant : Sur une période de trente jours - s'il est déjà survenu un retard dans les trente jours précédents, il s'agit d'un deuxième retard.

7.3.2 Publication

Bitbuy Technologies Inc. Révision de la décision de dispense

Vu la décision no 2021-SMV-0033 prononcée par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 novembre 2021 (la « décision no 2021-SMV-0033 ») accordant à Bitbuy Technologies Inc. (le « demandeur ») une dispense temporaire des obligations prévues au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, RLRQ, c. V-1.1, r. 5, au Règlement 23-101 sur les règles de négociation, RLRQ, c. V 1.1, r. 6 et au Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés, RLRQ, c. V-1.1, r. 7.1 (la « dispense »);

Vu la décision rendue en date du 30 novembre 2021 par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à titre d'autorité principale (l'« autorité principale »), accordant au demandeur notamment une dispense temporaire des obligations prévues au National Instrument 21-101 Marketplace Operation, au National Instrument 23-101 Trading Rules, ainsi qu'au National Instrument 23-103 Electronic Trading and Direct Access to Marketplaces (la « décision initiale de l'autorité principale »);

Vu la demande déposée par le demandeur auprès de l'autorité principale en date du 15 novembre 2023 afin de solliciter la prolongation de la dispense octroyée dans la décision initiale de l'autorité principale au plus tard jusqu'au 30 mai 2024 ainsi que la mise à jour des conditions auxquelles cette dispense est soumise (la « demande »);

Vu l'intention de l'autorité principale d'accéder à la demande en rendant une nouvelle décision qui entrera en vigueur à l'expiration de la décision initiale de l'autorité principale et dont les conditions différeront à certains égards de celles qui étaient prévues dans cette dernière (la « nouvelle décision »);

Vu l'échéance de la décision initiale de l'autorité principale qui est prévue le 30 novembre 2023;

Vu l'échéance de la décision no 2021-SMV-0033 qui est prévue le 26 novembre 2023;

Vu l'opportunité de proroger la date d'échéance de la décision no 2021-SMV-0033 jusqu'au 30 novembre 2023, afin que la nouvelle décision de dispense qui sera prononcée par l'Autorité puisse produire ses effets à la même date que celle qui sera rendue par l'autorité principale;

Vu l'article 35.1 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1 (la « LESF »);

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la LESF et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de l'encadrement des activités de négociation et sa recommandation d'approuver la modification susmentionnée à la décision no 2021-SMV-0033 du fait qu'elles ne portent pas atteinte à la protection des épargnants.

En conséquence, l'Autorité révisé la décision no 2021-SMV-0033 afin d'en prolonger les effets jusqu'au 30 novembre 2023, le tout conformément aux conditions qui y sont prévues.

Fait le 23 novembre 2023.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2023-SMV-0014

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.